

ABONNEMENT - RÉABONNEMENT

Votre abonnement à Église d'Arras arrive à échéance.
Pensez à vous réabonner au plus vite. Envoyez ce bulletin de réabonnement
et votre chèque avant le 31 décembre 2013 à :

Église d'Arras - Service abonnement

Maison Diocésaine Saint-Vaast
B.P. 1016- 62008 ARRAS CEDEX

Abonnement Réabonnement

Merci d'écrire lisiblement.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je désire recevoir Église d'Arras du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

et je joins un chèque de 44 euros (abonnement normal)

54 euros (abonnement de soutien)

à l'ordre d'**Église d'Arras**.

Date et signature

*Vous pouvez utiliser le verso de ce bulletin pour indiquer ce
que vous appréciez, ce que vous n'aimez pas, ce que vous
attendez de la revue... Merci.*

Attention. Les prêtres (en activité et associés), les trésoriers et membres des EAP
sont invités à prendre contact avec le trésorier de paroisse (ou de doyenné) pour leur
réabonnement. Ils recevront un courrier personnalisé qui explique la procédure de
réabonnement, en respect de la réglementation de la commission paritaire sur les
abonnements. Merci de votre compréhension.

Les diacres sont invités à s'adresser à la trésorière du diaconat (Mme Catouillard).

Les ALP, pris en charge par l'Agapa, ne sont pas concernés par ce rappel.

ABONNEMENT - RÉABONNEMENT

Votre abonnement à Église d'Arras arrive à échéance.
Pensez à vous réabonner au plus vite. Envoyez ce bulletin de réabonnement
et votre chèque avant le 31 décembre 2013 à :

Église d'Arras - Service abonnement

Maison Diocésaine Saint-Vaast
B.P. 1016- 62008 ARRAS CEDEX

Abonnement Réabonnement

Merci d'écrire lisiblement.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je désire recevoir Église d'Arras du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

et je joins un chèque de 44 euros (abonnement normal)

54 euros (abonnement de soutien)

à l'ordre d'**Église d'Arras**.

Date et signature

*Vous pouvez utiliser le verso de ce bulletin pour indiquer ce
que vous appréciez, ce que vous n'aimez pas, ce que vous
attendez de la revue... Merci.*

Attention. Les prêtres (en activité et associés), les trésoriers et membres des EAP
sont invités à prendre contact avec le trésorier de paroisse (ou de doyenné) pour leur
réabonnement. Ils recevront un courrier personnalisé qui explique la procédure de
réabonnement, en respect de la réglementation de la commission paritaire sur les
abonnements. Merci de votre compréhension.

Les diacres sont invités à s'adresser à la trésorière du diaconat (Mme Catouillard).

Les ALP, pris en charge par l'Agapa, ne sont pas concernés par ce rappel.